

Accords fiscaux—Loi

[Français]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 juin, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 3^e fois et adopté; ainsi que de l'amendement proposé par M^{me} Copps (page 14483).

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je suis enchanté de participer aujourd'hui au débat sur la troisième lecture du projet de loi C-96, intitulé:

Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Ce titre pourrait donner l'impression que le gouvernement du Canada a l'intention d'augmenter les crédits qu'il accorde normalement à l'éducation postsecondaire et à la santé. Évidemment, c'est le contraire qui se passe. Ce projet de loi devrait en fait être intitulé: «Le gouvernement sabre l'éducation postsecondaire et charcute la santé au Canada». Voilà un titre qui serait plus réaliste, et plus conforme à la réalité du projet de loi C-96.

Je tiens à affirmer catégoriquement que le Nouveau parti démocratique s'oppose au projet de loi C-96. Nous avons commencé à nous y opposer dès le moment où le gouvernement a commencé à l'envisager. Nous nous y sommes opposés à toutes les étapes. Nous nous y sommes opposés à l'étape de la deuxième lecture et en comité. L'une des raisons pour lesquelles nous nous y sommes opposés en comité est que le comité législatif, dans sa sagesse, a invité 18 groupes différents à comparaître. Ces groupes représentaient l'enseignement postsecondaire au Canada, la santé au Canada, et les consommateurs. Il s'agissait de personnes particulièrement versées dans les domaines de la santé et de l'éducation postsecondaire. Ces 18 représentants ont tous dit pratiquement la même chose: Arrêtez ce bill; bloquez ce projet de loi qui va sabrer les crédits de l'éducation postsecondaire et de la santé.

Voilà dans quel esprit les députés néo-démocrates ont soulevé ces questions lors d'assemblées publiques dans leurs circonscriptions. Nous avons organisé des assemblées et participé

à des réunions publiques. Pour ma part, j'ai discuté en public et en privé du projet de loi C-96 avec des membres du corps professoral des trois universités de la Colombie-Britannique et avec des groupes d'étudiants représentant les collèges, les écoles techniques et professionnelles et les universités de cette province. J'ai reçu les revendications des enseignants de deux collèges situés dans ma circonscription, le Collège Cariboo et le Collège Okanagan dont le campus se trouve à Salmon Arm. Je me suis également entretenu avec des élèves de ces deux établissements.

En outre, j'ai abordé la question à quelques reprises avec des élèves d'écoles secondaires de la Colombie-Britannique qui souhaitent entreprendre des études supérieures. J'en ai aussi discuté avec leurs parents. De nos jours, il coûte environ \$6,000 par an à une famille de l'intérieur de la Colombie-Britannique pour envoyer un enfant étudier dans un établissement postsecondaire de la province. Il n'est pas toujours facile, loin de là, de trouver \$6,000, voire le double ou le triple, pour qu'un membre de la famille puisse s'inscrire à l'université, au collège, dans un institut professionnel, une école technique, une école de commerce et ainsi de suite. Dans certains cas, les intéressés doivent renoncer à poursuivre leurs études.

Je tiens à exprimer les craintes que ce projet de loi m'inspire, notamment à titre de député de la Colombie-Britannique. Ma province sait ce qu'il en coûte de vivre comme elle le fait depuis plusieurs années, sous un gouvernement extrêmement conservateur et insensible, le gouvernement créditiste. Nous avons vu ce que ce gouvernement a fait au réseau scolaire, aussi bien au niveau de l'enseignement primaire qu'à celui de l'enseignement postsecondaire. Nous avons vu ce que ce gouvernement a fait dans le domaine des soins de santé en Colombie-Britannique. C'est catastrophique, monsieur le Président. Il n'y a pas un spécialiste des soins de la santé et de l'enseignement postsecondaire qui n'a pas reproché au gouvernement de la Colombie-Britannique sa façon d'agir dans ces deux domaines. J'ai écouté d'innombrables témoignages. J'ai lu de nombreux articles de revues spécialisées ou pas dénonçant ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait à l'égard des établissements postsecondaires et des soins médicaux en Colombie-Britannique,

• (1510)

Vous vous souviendrez de 1977, monsieur le Président, lorsque la décision a été prise de modifier la formule de financement de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé. En 1977 le financement était partagé à parts égales. Pour chaque dollar consacré par une province aux soins de santé ou à l'enseignement postsecondaire, l'État fédéral fournissait à peu près \$1. Si dans une province donnée ces deux secteurs se voyaient attribuer 500 millions, l'État fédéral accordait à cette province 500 millions.

En 1977 la décision a été prise de modifier la formule. On nous a dit: «Mesdames et messieurs les parlementaires, nous allons nous dispenser de toute cette comptabilité qui consiste à aligner dollar sur dollar: nous allons tableer sur la croissance démographique et sur la croissance économique, c'est en fonction de cela que le gouvernement va effectuer ses paiements aux provinces.» On supposait qu'avec ce genre de financement global, comme on l'appelle, il y aurait toujours partage à parts